



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

terrorisme

Question au Gouvernement n° 2393

Texte de la question

TERRORISME

M. le président. La parole est à M. Alain Marsaud, pour le groupe UMP.

M. Alain Marsaud. Monsieur le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, l'actualité de ces derniers jours met en évidence une accélération de la lutte contre le terrorisme menée par les services d'enquête spécialisés. La preuve en est, nous dit-on, que des opérations d'interpellations menées par plusieurs services de police ont eu lieu au cours des derniers jours à travers la France entière. Ces arrestations sont, semble-t-il, le signe d'une présence toujours plus forte sur le territoire national de réseaux islamistes. Nous avons pu constater, à travers ces différentes interpellations, la diversité des profils des personnes soupçonnées. Il s'agirait, semble-t-il, non seulement d'islamistes confirmés, de délinquants islamisés, mais aussi de braqueurs sans lien connu avec l'extrémisme religieux. Cette connexion au service de la cause terroriste entre le banditisme, la petite délinquance et les liens particulièrement inquiétants noués au sein du milieu carcéral avec la mouvance islamiste soulèvent la question de la menace réelle pesant sur les populations. Il semble que l'environnement international de ce réseau lui donne une consistance encore plus inquiétante, à laquelle d'ailleurs nous allons tenter de répondre dans les tout prochains jours par la loi.

M. Maxime Gremetz. La question !

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Marsaud !

M. Alain Marsaud. Monsieur le ministre d'État, pourriez-vous nous informer sur l'état actuel de cette menace ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Nicolas Sarkozy, *ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire*. Monsieur Marsaud, vous connaissez parfaitement ces questions. La menace terroriste en France est malheureusement bien réelle et elle peut s'exprimer par deux chiffres : depuis le 1er janvier, 142 personnes en relation avec l'extrémisme islamiste ont été interpellées, 31 ont été écrouées.

M. Maxime Gremetz. Vous dites n'importe quoi ! Heureusement qu'il y a des rapports ! *(Protestations sur les bancs de groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Ces derniers jours, sur commission rogatoire du président Bruguière, vingt-cinq personnes ont été interpellées. Elles sont à l'heure actuelle en garde à vue et, naturellement, il n'est pas question de faire le point de l'enquête, alors qu'elle n'a pas donné tous ses développements. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

Ce groupe entretenait des liens avec de nombreux groupes dangereux : le groupe de Francfort, qui avait préparé l'attentat de Strasbourg, des anciens du GIA, des filières tchéchènes et, par ailleurs, le groupe de Safé Bourada. Nous savons également que ce groupe de vingt-cinq personnes avait des relations indirectes avec l'important responsable d'Al-Quaïda qu'est Al Zarkaoui.

Par ailleurs, au moment même où les interpellations avaient lieu, certaines opérations de grand banditisme destinées à financer le djihad étaient en train de s'engager. Aujourd'hui, la perméabilité entre le terrorisme et le grand banditisme est parfaitement avérée.

M. Maxime Gremetz. C'est un secret d'État qu'il nous dit !

M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Lorsque l'enquête sera terminée et que le délai de garde à vue sera écoulé, les services de police et le juge Bruguière feront bien sûr le point sur cette très importante affaire. Cela valide en tout cas le projet de loi qui a été voté par l'Assemblée nationale et qui va être présenté au Sénat cet après-midi même. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Alain Marsaud](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2393

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 décembre 2005